



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2020-172

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **DDT 79**

79-2020-12-28-001 - Arrêté portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres (2 pages)

Page 3

DDT 79

79-2020-12-28-001

Arrêté portant organisation des services de la direction  
départementale des territoires des Deux-Sèvres

*Arrêté préfectoral portant nouvelle organisation de la DDT 79*

Direction Départementale des Territoires  
Secrétariat Général

**ARRÊTÉ**  
**portant organisation des services**  
**de la direction départementale des territoires**  
**des Deux-Sèvres**

Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2020 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'avis émis par le comité technique de la DDT au cours de sa séance du 19 novembre 2020 sur la modification de l'organigramme de la DDT ;

Vu l'avis du comité de l'administration régionale du 16 décembre 2020 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'organisation générale de la direction départementale des territoires est fixée ainsi qu'il suit :

## **Direction**

Directeur  
Directeur adjoint  
Secrétariat de direction  
Chargé de communication

## **Mission cohésion des territoires**

### **Service Agriculture et Territoires**

Aides Directes et Mesures Agro-Environnementales  
Aménagement Rural et Politique Foncière  
Modernisation, Agriculture Durable

### **Service Eau et Environnement**

Animation MISEN/Planification  
Environnement et Biodiversité  
Gestion de l'eau  
Mission Police de l'Environnement  
Natura 2000  
Ouvrages et Travaux

### **Service Prospective, Planification et Habitat**

Habitat parc privé  
Habitat parc public  
Planification Risques  
Prospective

### **Service Transition Écologique Réglementation Sécurité**

Affaires juridiques  
Bâtiment accessibilité  
Droit des sols et fiscalité urbanisme  
Éducation routière  
Sécurité routière et gestion de crise  
Transition écologique

## **Article 2**

Les fonctions support de la DDT sont assurées par un service mutualisé, la direction du secrétariat général commun départemental, rattachée à la préfecture.

## **Article 3**

L'arrêté préfectoral du 3 juin 2020 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres est abrogé à compter du 1er janvier 2021.

Le présent arrêté prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **Article 4 : Exécution**

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Niort, le 28 DEC. 2020



Emmanuel AUBRY